

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 DÉCEMBRE 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 décembre 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Teddy Chiasson, Danielle Lamontagne, Sylvain Lavoie, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche, formant quorum sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-04/185

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

2017-12-04/186

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2017-12-04/187

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX

6.0 RAPPORTS

6.1 Comités externes :

1) MRC :

- Compte-rendu de la mairesse Françoise Bouchard :
- Retour sur la fête de la famille de la MRC de Coaticook du 3 décembre.
- Projets ayant reçu de l'aide financière du Fonds de développement de la MRC.
- Info sur le transport urbain d'acti-bus et nouveau tarif.

2) Régie des incendies :

- Compte-rendu du conseiller Anthony Laroche :
- Retour sur la réunion du 20 novembre ; révision du schéma de couverture de risques en cours.
- Camion à échelle à remplacer : probablement un usagé à un prix d'environ 500,000 \$.

3) Régie des déchets :

- Compte-rendu du conseiller Fernando Sanchez :
- Retour sur la rencontre du 29 novembre ; visite du site à venir pour les intéressés.

4) TCCC :

- Rapport du conseiller Anthony Laroche de la rencontre du 22 novembre dernier.
- Lac-à-l'épaule prévu le 24 février.
- Peut-être d'autres personnages historiques à venir.
- Nouveau plan culturel à venir (MRC).

5) Coop de solidarité :

- Retour sur l'assemblée générale des membres du 2 décembre par la conseillère Danielle Lamontagne.

6.2 Services internes :

1) Voirie, aqueduc, égout :

- Rapport de l'inspecteur municipal.
- Bris électronique sur le système d'aqueduc.
- Bris d'un automate sur un panneau électrique d'une station de pompage pour les égouts.

2) Loisirs

- Fête des plaisirs d'hiver à planifier pour Stanhope ou Dixville.
- Voir l'intérêt de la Coop de Solidarité pour les plaisirs d'hiver ou carnaval.
- Fête de la pêche à organiser.
- Rapport du comité des loisirs de Stanhope.

6.3 Suivi des dossiers et rapport du directeur général :

- 1) Réunion de travail pour le budget le 6 décembre à 18h00.
- 2) Séance pour l'adoption du budget le 14 décembre à 18h00.
- 3) Suivi comité des loisirs Dixville : service d'animation estivale et parc des loisirs Stanhope.
- 4) Rapport de la réunion des DG à la MRC.
- 5) Aide financière pour la mise en commun d'une étude sur la gestion des services d'aqueduc et d'égout.

PROCÈS-VERBAUX

6) C.A. d'Acti-sports.

6.4 Rapport de la mairesse :
Aucun.

6.5 Rapport du comité consultatif d'urbanisme :
Voir point 8.2 et 8.3

7.0 TRÉSORERIE :

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2017-12-04/188

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7256 à 7299 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 79 777.12 \$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE

2017-12-04/189

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de :

- 100 \$ à Guylaine McDuff et Fergy Viens, 1^{er} enfant : Emma.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 FORMATIONS AUX ÉLUS : « COMPORTEMENT ÉTHIQUE » ET « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLU »

2017-12-04/190

CONSIDÉRANT qu'il y a des nouveaux élus au conseil, suite aux élections du 5 novembre et que la formation « comportement éthique » est une formation obligatoire pour les nouveaux élus;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser cinq élus à suivre la formation «Comportement éthique» le 3 mars 2018 et six élus à suivre la formation « Rôles et responsabilités des élus » le 24 mars 2018 à Compton. Un montant de 2 000\$ plus taxes est autorisé et sera prévu au budget 2018 pour ces 11 places en formation. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

PROCÈS VERBAUX

7.2.3 DÎNER DE NOËL DU CAFÉ DES AÎNÉS AU MAGASIN GÉNÉRAL

2017-12-04/191

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de remettre 150\$ au « Café des aînés » pour les aider financièrement à leur dîner de Noël, qui aura lieu au magasin général le 13 décembre prochain. Ce montant sera pris à même le budget prévu pour les projets MADA. Le chèque de 150\$ sera émis à la Coopérative. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

La Conseillère Danielle Lamontagne déclare son intérêt particulier et ne participe pas au vote.

7.2.4 AFFECTATION DU SURPLUS DE 566 \$ - RECHARGEMENT DE GRAVIER DU CHEMIN LESSARD

2017-12-04/192

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-08-07/128 ;

CONSIDÉRANT que la subvention demandée au PIRRL était de 39 388 \$, mais que la subvention reçue a été de 38 822 \$.

CONSIDÉRANT que la différence vient de la dépense pour le compactage du chemin, qui n'a pas été accepté par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'autoriser le virement de 566 \$ du surplus accumulé au poste de voirie pour le projet de rechargement du chemin Lessard pour compenser la différence avec la subvention réellement reçue.

7.2.5 LOYER DU SALON DE COIFFURE AU BUREAU MUNICIPAL

2017-12-04/193

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2014-11-03/182 concernant le prix de location du local pour le salon de coiffure Tiffany prend fin en décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'augmenter le prix du loyer comme suit, pour les trois prochaines années (2018-2019-2020) : selon l'indice des prix à la consommation (IPC) mais minimalement de cinq dollars par année et arrondi au dollar près.

7.2.6 CONTRAT DE TRAVAIL 2018 POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

2017-12-04/194

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter les termes du contrat de travail de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour l'année 2018.

PROCÈS-VERBAUX

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Tel que requis annuellement, tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Il est résolu à l'unanimité de transmettre les déclarations au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8.2 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-01

2017-12-04/195

ATTENDU la demande de dérogation mineure au 520 chemin Nadeau, lot 16A-P rang 6 canton de Barford à Dixville, matricule 0395-72-7516;

ATTENDU que la demande est pour permettre la construction d'un cinquième bâtiment accessoire (maisonnette pour enfants), alors que la limite maximale est de 4 bâtiments accessoires pour un terrain d'une superficie supérieure à 3716,3 m² et que la superficie totale des bâtiments accessoires ne dépasse pas 185 m² (article 6.2.4 du Règlement de zonage no 117);

ATTENDU que la limite du nombre de bâtiments accessoires pour ce terrain est déjà atteinte, soit quatre bâtiments accessoires;

ATTENDU que la superficie maximale totale des bâtiments accessoires dépasse déjà la superficie autorisée de 185 m², soit déjà un total de 259,72 m²;

ATTENDU que la construction de ce bâtiment accessoire a été faite sans demande de permis;

ATTENDU que le bâtiment accessoire ne respecte pas les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plaines inondables et des milieux humides no 7-004 pour la construction de bâtiment accessoire dans les zones de grand courant d'une plaine inondable et a des fondations non sécuritaires;

ATTENDU que cette demande n'est pas mineure et créerait un précédent pour de futures demandes;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure et d'exiger le démantèlement de la construction dudit bâtiment accessoire avant le 1er juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure et d'exiger le démantèlement de la construction du bâtiment accessoire se trouvant sur le terrain du 520 chemin Nadeau à Dixville, et ce, avant le 1er juin 2018;

PROCÈS VERBAUX

8.3 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-02

2017-12-04/196

ATTENDU la demande de dérogation mineure au 28 rue Principale, lot 17J-P rang 1 canton de Barford à Dixville, matricule 0286-57-6831.

ATTENDU que la demande est pour permettre l'opération cadastrale et permettre la création de deux lots à partir du lot original. Les deux lots créés ne peuvent pas respecter la mesure frontale de 50 m exigés au Règlement de lotissement. Le premier lot aura une mesure frontale de 15,85 m et le deuxième une mesure frontale de 21,78 m. Aussi, l'un des lots n'aura pas la superficie requise selon le Règlement de lotissement, soit une superficie minimale de 3000 m², le lot aura une superficie de 1559 m².

ATTENDU que le lot ayant une mesure frontale de 15,85 m et ayant une superficie de 1559 m² sera pour des fins d'utilités publiques.

ATTENDU que le lot ayant une mesure frontale de 21,78 m gardera la même vocation, soit un terrain à usage de loisirs et aura une superficie plus grande que 3000 m².

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation ne portera aucun préjudice aux lots voisins.

ATTENDU que le CCU fait une recommandation favorable au conseil municipal, soit d'autoriser l'opération cadastrale pour les deux lots dérogatoires.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure et d'autoriser l'opération cadastrale pour les deux lots dérogatoires. Le Conseiller Teddy Chiasson déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations, ni au vote.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE ET CONDITIONS DE PERCEPTION

2017-12-04/197

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Danielle Lamontagne qu'à cette présente séance du conseil, un projet de règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et conditions de perception sera présenté au conseil.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

PROCÈS-VERBAUX

10.0 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

10.1 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-18 – TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2018 ET CONDITIONS DE PERCEPTION**

2017-12-04/198

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement numéro 192-18 « Règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et conditions de perception » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné régulièrement le 4 décembre 2017;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent projet ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement numéro 192-18 « Règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2018 et conditions de perception » tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 **OFFRE DE SERVICE – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Remis à l'adoption du budget 2018.

11.2 **DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE**

2017-12-04/199

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de Stanhope réitère sa demande, refusée le 7 août 2017, pour que la municipalité paie pour le branchement de l'électricité du parc Nelson appartenant au comité;

CONSIDÉRANT que les coûts d'Hydro Québec et d'un électricien sont estimés à environ 600\$;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de 600 \$ afin d'aider le comité des loisirs de Stanhope à défrayer les coûts de branchement de l'électricité au parc Nelson.

Le Conseiller Teddy Chiasson ne participe pas au vote.
Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

12.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

PROCÈS VERBAUX



2017-12-04/200

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h25.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.